



AQDR

AQDR nationale

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

Québec, le 13 avril 2020

Monsieur François Legault,
Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

Objet : Covid - 19 : Exigences de l'AQDR

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) vous interpelle pour vous faire part de notre frustration face à l'inertie des décideurs de toute formation politique confondue devant la dérive du réseau d'hébergement pour aînés : CHSLD privés et publics, résidences privées pour aînés (RPA), ressources intermédiaires (RI), résidences de type familial (RTF) et autres lieux d'habitation pour aînés.

Nous sommes attristés, outrés, horrifiés, parce qu'à plusieurs reprises, nous avons dénoncé haut et fort les situations que nous vivons présentement. Nous avons aussi décrié vivement l'insuffisance de services de soins à domicile permettant aux aînés de maintenir leur milieu de vie.

N'oublions pas non plus toutes les interventions des différents comités de l'AQDR et de ses sections, par l'entremise de leurs comités de milieu de vie entre autres, concernant les conditions relatives au non-respect des critères de la certification et de la violation du respect des baux et de l'annexe au bail.

Il y a encore beaucoup à faire au sujet de la certification des RPA, du maintien à domicile, des soins donnés dans les CHSLD, les RI et les RTF et des dénonciations diverses soulignées dans le passé par plusieurs associations d'aînés et le Conseil de la protection des malades.

Or, nous constatons aujourd'hui que le système a tout simplement abandonné et fermé les yeux sur les événements impensables, révoltants que nos aînés vivent.

Le film d'horreur se poursuit maintenant devant nos yeux, selon ce que rapportent les médias. La pandémie aidant, nous observons que les aînés sont abandonnés, négligés, maltraités et ne reçoivent pas les soins nécessaires à leur survie et à leur équilibre psychologique.

Selon la Charte des droits et libertés, les aînés ont droit au respect et à la dignité qui y est prévue, ce qui n'est pas respecté.

D'autre part, n'oublions pas la détresse des familles qui sont tenues dans l'ignorance des conditions physique, morale, psychologique et spirituelle de leur proche et qui ne peuvent même pas leur tenir la main pour les aider à quitter ce monde.

Où est la dignité ?

Où est le respect de la Charte des droits du mourant ?

N'oublions pas non plus les conditions inhumaines dans lesquelles se retrouvent les différents personnels qui œuvrent auprès des aînés. Ces derniers que vous qualifiez « **d'anges** », sont laissés à eux-mêmes, sans soutien de la part de ceux qui devraient normalement les encadrer. Combien de dirigeants, responsables de différents niveaux, ont toléré, voire endossé une telle situation ?

Monsieur le premier ministre, l'AQDR vous soumet deux réclamations :

premièrement, la mise sur pieds d'un comité élargi incluant en plus du monde politique, médical et policier, les directions des résidences et des associations impliquées auprès des aînés, pour faire la lumière sur la situation vécue, par les différents paliers impliqués, lors de cette pandémie;

deuxièmement, la tenue d'États généraux sur la condition de vie des aînés qui se tiendraient dans toutes les régions du Québec et qui viendraient faire le point sur la situation actuelle des aînés.

Le Québec est une des sociétés qui vieillit le plus rapidement sur la planète, ce qui comporte aussi une responsabilité, soit celle de composer avec cette réalité. Il faut se doter de tous les outils nécessaires pour assurer la sécurité et la qualité de vie des aînés. Apparue en 2003 dans la réforme du système de santé et des services sociaux du Québec, la *responsabilité populationnelle* implique l'obligation de maintenir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population sur un territoire donné en:

- rendant accessible un ensemble de services sociaux et de santé pertinents et coordonnés qui répondent de manière optimale aux besoins exprimés et non exprimés de la population ;
- assurant l'accompagnement des personnes et le soutien requis;
- agissant en amont sur les déterminants de la santé.

Nous vous rappelons que l'AQDR, organisme voué à la défense collective des droits des personnes aînées, regroupe plus de 24 000 personnes retraitées et préretraitées réparties dans 40 sections au Québec.

Monsieur le Premier Ministre, c'est rapidement et maintenant qu'il nous faut agir. Les aînés du Québec, que vous désirez protéger, comptent sur vous.



Judith Gagnon,
Présidente AQDR

c. c Madame Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux
Madame Marguerite Blais, Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants